



Le lac d'Uzurat, Un poumon vert dans la ville

Si vous aimez courir ou bien marcher, si vous aimez taquiner le goujon à vos heures perdues, tout simplement flâner en famille ou entre amis, vous connaissez certainement le site du lac d'Uzurat pour la qualité de son environnement, à la périphérie de la Ville de Limoges. Depuis quelques semaines, la municipalité a fermé l'accès au lac et va procéder à une réhabilitation du lac et de ses alentours afin que le lieu retrouve sa vocation première tournée vers la pêche et le tourisme.



La jussie (en photo), jolie mais pas inoffensive, avec le lagarosiphon, sont des plantes invasives qui asphyxient le lac.

L'aménagement du plan d'eau d'Uzurat, situé sur une portion de la rivière de l'Aurence, sur la commune de Limoges au lieu dit « Moulin de la tour » a été autorisé par un arrêté du 7 mars 1979. Le lac, à vocation uniquement touristique, n'a jamais été vidangé depuis sa création, il y a plus de trente ans. Pour qu'il soit à nouveau un lieu de loisirs, un arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2015, autorise la vidange du plan d'eau, l'aménagement d'un bassin de

décantation et la création d'un partiteur pour dévier le lit de l'Aurence pendant la période de vidange du lac.

LA VIDANGE DU LAC

Depuis sa mise en eau, le lac n'a jamais été vidé, il présente aujourd'hui un taux d'envasement proche de 30 %. L'accumulation de sédiments a accentué l'apparition et le développement de plantes invasives et asphyxiantes, la jussie et

le lagarosiphon, qui rendent la pêche difficile et sans grand intérêt.

27%

C'est le taux d'envasement du lac d'Uzurat dans lequel les sédiments se sont accumulés.

« Pour que le lac retrouve sa vocation première de plan d'eau touristique et piscicole, la municipalité va procéder, dans un premier temps, à l'abaissement partiel du niveau d'eau de deux mètres, explique Antony Tessier, technicien au bureau d'études de la direction des espaces verts de Limoges.

Il poursuit : « Cette opération a pour objectif, pendant toute la période hivernale, de geler et stresser les plantes invasives afin qu'au printemps 2016, elles soient extraites de leur milieu humide, sans difficulté. »

LA CRÉATION D'UN BASSIN DE DÉCANTATION

Pour mener à bien cette opération de grande envergure, la municipalité a commencé par sécuriser les berges en posant des clôtures tout autour du site. « Un bassin de décantation d'une capacité d'environ 1 000 m³, est en cours de réalisation en aval du lac, sur une parcelle de la rive droite de l'Aurence, commente Manuel Rodrigues, technicien chef de projet à la direction de l'eau de la Ville de Limoges. « Il permettra de piéger les sédiments durant la vidange et préservera ainsi la rivière. » Dans un deuxième temps, un partiteur sera aménagé dans le lit de l'Aurence pour permettre de dévier

les eaux vers le bassin de décantation durant la vidange totale du lac. Les plantes éradiquées, le lac sera curé afin d'enlever tous les sédiments.

ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE

Afin de rétablir la continuité écologique de l'Aurence, la création de la dérivation de la rivière, au droit de la retenue d'Uzurat, devra être réalisée. Cet aménagement permettra de créer un tronçon de rivière dans l'emprise du lac en rive droite, entre l'amont et l'aval d'Uzurat. La rivière retrouvera sa continuité, donnant ainsi au plan d'eau le statut d'enclos piscicole.



QUELS PROJETS POUR LE SITE ?

Une fois le lac totalement vidangé et curé, cela constituera le point de départ pour lancer des projets tournés vers les loisirs et la pêche.

« En partenariat avec la fédération

Le lac d'Uzurat en quelques chiffres

Superficie : 8,5 hectares
Volume d'eau : 255 000 m³
Profondeur : 6 mètres
Sédiments : 54 300 m³
Taux d'envasement : 27 %

des pêcheurs de la Haute-Vienne, nous souhaitons mettre en place une école de pêche pour les enfants, qui abordera la pratique de la pêche loisir mais aussi de l'apprentissage et du respect de la biodiversité, » explique Marc Wasilewski, en charge du développement durable et de la santé. D'autres pistes sont également envisagées : la création de pontons spécifiques avec accès PMR (personne à mobilité réduite) pour les pêcheurs handicapés, avec la filière bois Limousin, un observatoire à oiseaux tant pour la partie scientifique que pédagogique, le réaménagement des surfaces de jeux...

« Il faut que les habitants se réapproprient ce joyau, véritable porte d'entrée sur la Ville de Limoges », conclut Marc Wasilewski.

Cette opération est conjointement menée par le service des espaces verts de la Ville de Limoges, le service de l'eau de la Ville de Limoges avec le service des espaces naturels de Limoges Métropole. ■



Le bassin de décantation en cours de réalisation